



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 29 avril 2014

(valant procès-verbal)

Étaient présents : BOUTET Bruno, DARDON Arnaud, DAVID Baptiste, DURVILLE Sabrina (arrivée en cours de séance), FEL Jean-Pierre, GENZEL Alice, LACROIX Nicolas (arrivé en cours de séance), MOISSON Pierre, MOURGUES Philippe, MOUTARD-MARTIN Géraud, PEETERS Jean-Marie, RISPAL Jean-François, TOIRE Etienne, VERNEYRE Guillaume, VIAUD Patrick,
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Absents : NEANT

Excusés : NEANT

A été élu secrétaire de séance : DARDON Arnaud.

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Approbation du compte-rendu du 04 avril 2014 | 2 |
| 2. Vote des taux des contributions directes | 2 |
| 3. Présentation et vote des budgets primitifs | 2 |
| 4. Commission d'appel d'offres | 9 |
| 5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal | 9 |
| 6. Coupes affouagères : recensement des besoins et désignation des garants | 10 |
| 7. Modification des statuts de la Communauté de Communes | 11 |
| 8. Questions et informations diverses | 11 |

Ouverture de la séance à 20H30

M. le Maire remercie M. le Trésorier de Vic-sur-Cère de sa présence.

M. le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Accord du Conseil Municipal.

En ce début de Conseil Nicolas LACROIX et Sabrina DURVILLE, pompiers volontaires, sont absents. Ils arriveront en cours de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte-rendu du 04 avril 2014

Pas de remarques. Adopté à l'unanimité.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Vote des taux des contributions directes

Le budget a été préparé sans augmentation des taux. Bien que les taux n'augmentent pas, les bases d'impositions évoluent chaque année.

| ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014 | | | | | |
|---|---|--|---|--|---|
| I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS | | | | | |
| | Bases d'imposition effectives 2013 ¹ | Taux d'imposition communaux de 2013 ² | Taux d'imposition plafonnés 2014 ² | Bases d'imposition prévisionnelles 2014 ³ | Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵ |
| Taxe d'habitation..... | 784 907 | 9,31 | >>> | 796 600 | 74 163 |
| Taxe foncière (bâti)..... | 515 015 | 16,46 | >>> | 527 600 | 86 843 |
| Taxe foncière (non bâti). | 41 793 | 72,48 | >>> | 42 000 | 30 442 |
| CFE..... | | | >>> | | 0 |
| Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ⁴ | | | >>> | | |
| | | | | Total : | 191 448 |

A taux constants, le produit attendu pour 2014 est de 191448 €.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Présentation et vote des budgets primitifs

Présentation faite par M. Patrick VIAUD, adjoint aux finances.

Ces budgets sont issus d'un travail en commun avec les membres de la commission finances qui ont réalisé un important travail en seulement un mois.

Les grands principes qui ont été défendus : poursuivre les projets déjà engagés, maintenir la qualité des services en alliant rigueur et économie, maintenir les taux d'imposition (malgré des taux très faibles), amorcer des projets nouveaux, poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

La marge de manœuvre est très étroite : recettes limitées (les dotations sont plutôt à la baisse) et dépenses lourdes. Les particularités géographiques de notre commune entraînent des dépenses de fonctionnement importantes.

Le recours à un emprunt sera nécessaire mais la plus grande attention sera portée sur l'évolution de l'endettement de la commune.

Commune

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------|----------|------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges de gestion générale | 203 200,00 € | 002 | Excédent fonction. reporté | 56 490,19 € |
| 012 | Charges de personnel | 243 100,00 € | 013 | Atténuation de charges | 13 000,00 € |
| 023 | Virement à l'investissement | 80 200,00 € | 70 | Ventes, prestations de services... | 51 664,00 € |
| 65 | Autres charges gestion courante | 99 041,00 € | 73 | Contributions directes | 213 598,00 € |
| 66 | Charges financières | 16 700,00 € | 74 | Dotations | 267 581,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 12 273,19 € | 75 | Autres produits gestion courante | 60 500,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 000,00 € | 76 | Produits financiers | 30,00 € |
| 68 | Dotations aux amortissements | 5 149,00 € | | | |
| 014 | Atténuation de produit | 2 200,00 € | | | |
| | TOTAL | 662 863,19 € | | TOTAL | 662 863,19 € |

Dotations aux amortissements : provisions faites par rapport à des achats antérieurs.

Virement à l'investissement : part du fonctionnement que l'on transfère en investissement (autofinancement prévisionnel).

Les dotations évoluent défavorablement : la dotation forfaitaire a diminuée d'un peu plus de 4000 € ; la dotation de solidarité rurale a augmenté mais ne compense pas la perte précédente.

| SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS | | | |
|------------------------------|-------|-----------------------------|---------|
| FNACA | 100 € | Comice agricole | 180 € |
| ACCA | 350 € | Croq'Vacances | 6 820 € |
| Société de pêche | 150 € | UNSS Vic-sur-Cère | 100 € |
| Amicale laïque | 460 € | One Two Tripoux | 3 000 € |
| Comité des fêtes | 610 € | Donneurs de sang | 100 € |
| Club du Puy des Roses | 150 € | ADAPEI | 100 € |
| Amicale des sapeurs | 460 € | ADMR | 300 € |
| Ass jeunes sapeurs pompiers | 150 € | Institut d'études occitanes | 200 € |
| Secours catholique | 100 € | Coopérative scolaire | 840 € |
| Secours populaire | 100 € | | |
| TOTAL : 14 270 € | | | |

Subvention à la Coopérative scolaire : en baisse car une seule classe à Trielle en 2014

Croq'Vacances : possible transfère de cette compétence à la Communauté de Communes dans les années à venir.

Le budget doit être équilibré. Les dépenses doivent donc être réduites au maximum. Les dépenses liées aux énergies sont variables et une météo défavorable peut avoir un effet déplorable sur les dépenses (carburant, entretien des engins, heures supplémentaires...).

Section d'investissement

| Opérations | Articles | DEPENSES | | Articles | RECETTES | |
|--------------------------------------|----------|---|------------------------|---------------------|---|------------------------|
| | | | Nouvelles propositions | | | Nouvelles propositions |
| Opérations financières (00) | 1641 | Remboursement du capital des emprunts | 76 000,00 € | 10222 | FCTVA 2014 (dép. 2013) | 18 000,00 € |
| | 001 | Résultat reporté (résultat de clôture en investiss. 2013) | 55 968,81 € | 001 | Résultat reporté (résultat de clôture en investiss. 2013) | 0,00 € |
| | | | | 10223 | Taxe d'aménagement | 2 000,00 € |
| | | | | 021 | Virement du fonctionn. | 80 200,00 € |
| | 165 | Cautions | 1 000,00 € | 1641 | Emprunt | 300 000,00 € |
| | | | 1068 | Affectation | 168 948,81 € | |
| | | | 165 | Cautions | 1 000,00 € | |
| | | | 10251 | Dons et legs | 3 260,00 € | |
| TOTAL : | | | 0,00 € | 132 968,81 € | TOTAL : 0,00 € | |
| Opérations non individualisées (000) | 2041582 | Eclairage Public | 3 300,00 € | | | |
| | 2183 | Logiciels AGEDI Démat' | 550,00 € | | | |
| | 2152 | Mobilier urbain | 1 500,00 € | | | |
| | 21578 | Matériel divers | 1 100,00 € | | | |
| | 2115 | Achat terrain Lafon | 7 500,00 € | | | |
| TOTAL : | | | 0,00 € | 13 950,00 € | TOTAL : 0,00 € | |

Eclairage public : réseau du mini golf très dangereux. 1^{ère} étape : Terrain de pétanque et 2^{ème} étape : jusqu'à la passerelle. Environ 4 500€ payable sur 2 ans. Objectif : embellir la commune, répondre aux

attentes et étaler les dépenses.

Jeux d'enfant : très cher (1,5 fois plus cher que produits grand public car la norme est différente), pas possible de financer cela cette année. Les jeux du square Jean Baduel ont donc été réhabilités.

Terrain du Gîte de Lafon : régularisation.

Dons et legs : participation financière d'un habitant pour l'enfouissement du réseau à la Raissonnière.

|| Arrivée de Sabrina DURVILLE et Nicolas LACROIX.

| | | | | | | | | |
|--------------------|---------|--|--------|--------|--------------|------------------------------------|--------|------------|
| Opérations d'ordre | | | | | 28031-042 | Amortissement frais d'études | | 2 616,00 € |
| | | | | | 28041582-042 | Amortissement Fds de concours SDEC | | 1 765,00 € |
| | | | | | 4818-040 | Domage ouvrages école | | 768,00 € |
| | TOTAL : | | 0,00 € | 0,00 € | TOTAL : | | 0,00 € | 5 149,00 € |

Restes à réaliser

| Opérations | Articles | DEPENSES | | Articles | RECETTES | | |
|---|----------|-------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|--------------|
| | | Restes à réaliser | Propositions nouvelles | | Restes à réaliser | Propositions nouvelles | |
| Prog.16 Ancienne école Salihes | | | | 1323 | Conseil Général | 11 500,00 € | |
| TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 11 500,00 € | 0,00 € |
| Prog.18 Constuction d'une cantine et rénovation école | 2315 | Travaux | 200 000,00 € | 1323 | Conseil Général | 30 000,00 € | 112 273,00 € |
| | | | | 1323 | FEC 2011 | | 7 740,00 € |
| | | | | 1341 | DETR | 64 000,00 € | 149 410,00 € |
| | | | | 13251 | Communauté de Communes | | 30 159,00 € |
| | | | | 1328 | Réserve parlementaire | | 15 000,00 € |
| TOTAL du programme : | | 200 000,00 € | 600 000,00 € | TOTAL du programme : | | 94 000,00 € | 314 582,00 € |
| Prog. 22 PLU-ZPPAUP | 202 | PLU - ZPPAUP | 30 000,00 € | 1321 | DRAC (50%) | 6 750,00 € | |
| | | | | 1321 | Etat | 7 300,00 € | |
| TOTAL du programme : | | 30 000,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 14 050,00 € | 0,00 € |
| Prog. 26 Patrimoine | 2315 | Fontaine de Lagoutte | 7 000,00 € | | | | |
| TOTAL du programme : | | 7 000,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € |
| Prog. 28 Exploitation forestière | 2315 | Etude Armandie | 1 800,00 € | | | | |
| TOTAL du programme : | | 1 800,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € |
| Prog. 29 Station service | | | | 1328 | CPDC | | |
| TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € |
| Prog. 30 Eglise Saint Martin | 2315 | Restauration du retable | | 1323 | Conseil Général | 3 200,00 € | |
| | 2315 | Vitraux | | 1321 | DRAC (20%) | 1 535,00 € | |
| | | Etude préalable | | 1323 | Conseil Général (20%) | 1 535,00 € | |
| | | | | 1322 | Conseil Régional (10%) | | |
| TOTAL du programme : | | 0,00 € | 0,00 € | TOTAL du programme : | | 6 270,00 € | 0,00 € |

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT)

Prog 16 : subvention perçue en 2014.

Prog 18 : le reste à réaliser de 200 000 € servait à payer les dépenses du 1^{er} janvier jusqu'au votre du budget. La proposition nouvelle de 600 000 € tient compte du marché de base et des travaux imprévus (infiltration d'eau par exemple).

Prog 22 : continuité de l'étude du PLU.

Prog 26 : les travaux seront faits en juin 2014.

Prog 29 : Comité Professionnel des Distributeurs de Carburant, subvention toujours pas reçue.

Investissements nouveaux

| Opérations | | Articles | | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|------------------------------------|------|------------------|--|--------------------|------------------------|------------------------------|-------------------|------------------------|--|
| | | | | | Propositions nouvelles | | | Propositions nouvelles | |
| Prog. 30 Eglise Saint Martin | 2315 | Christ aux liens | | 11 000,00 € | | DRAC (45%) CG (25%) CR | | 4 117,00 € | |
| | | | | | | | 2 287,00 € | 915,00 € | |
| TOTAL : | | | | 11 000,00 € | | | 7 319,00 € | | |

| | | | | | | | | |
|---------------------|------|------------------|--|-------------------|--|--|---------------|--|
| Prog. 19 Camping | 2315 | Mise en sécurité | | 3 700,00 € | | | | |
| | | | | | | | 0,00 € | |
| TOTAL : | | | | 3 700,00 € | | | 0,00 € | |

| | | | | | | | | |
|--------------------|--|--------|--|--------------------|--|--|---------------|--|
| Prog. 23 Voirie | | Voirie | | 25 860,00 € | | | | |
| | | | | | | | 0,00 € | |
| TOTAL : | | | | 25 860,00 € | | | 0,00 € | |

| | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| TOTAL DEPENSES | 238 800,00 € | 787 478,81 € |
| | 1 026 278,81 € | |

| | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| TOTAL RECETTES | 125 820,00 € | 900 458,81 € |
| | 1 026 278,81 € | |

Prog 30 : restauration et sécurisation du « Christ aux liens ». Eglise : dépenses sur pilier de la tribune et témoins d'extension de fentes, à projeter dans l'avenir.

Prog 19 : 5 coffrets électriques qu'il faut remettre aux normes suite au passage de la SOCOTEC

Prog 23 : étude pour de l'enrobé, rue de la Coste. Un devis a été demandé pour la route de Niervèze. N. LACROIX qui préférerait que l'on privilégie la durabilité du produit plutôt que le côté esthétique, demande si l'enrobé tient mieux que le reste ?

P. TOIRE : cela coûte deux fois plus cher mais tient trois fois plus longtemps.

Pour P. MOISSON, ce budget ne tient pas compte d'une part des mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et de surveillance qu'il faudra réaliser dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (tests de stabilité du terrain par exemple), d'autre part il ne tient pas compte des problèmes d'accessibilité du village aux handicapés pour lesquels il faudra se mettre aux normes. D'autant plus qu'il faudra fournir d'ici fin 2014 un cahier des charges.

Pour finir il précise avoir envoyé par lettre recommandée une demande d'accès aux détails de tous les comptes de la commune. Celui-ci n'ayant pas eu de réponses à ces précédentes demandes orales. Le but était d'avoir une vision claire du budget. Cette demande est permise par la loi. Il regrette de ne pas avoir obtenu ces données avant ce soir.

M. le Maire confirme qu'il n'a pas été tenu compte du PPR dans ce premier budget du mandat. Nous avons à peine un mois pour établir le budget, nous n'avons aucune liste précise des travaux à entreprendre, aucun chiffrage prévisionnel des travaux. Cela va être excessivement coûteux donc il faut que ce soit chiffré avant de prévoir quoi que soit et obtenir de l'Etat une prise en charge totale, comme ce dernier est à l'origine de la prescription du PPR. Actuellement, au maximum, nous pouvons prétendre à 40% de subventions sur des montants approchant peut-être le million d'euro... comment réaliser ces travaux ?

1^{ère} étape : chiffrer les travaux. 2^{ème} étape : voir avec les services de l'Etat pour le financement.

Exemple du rocher qui menace à Trielle : poids estimé de 20 à 25 tonnes. Imaginez les travaux à réaliser pour sa neutralisation. A notre niveau il est impossible de financer de tels travaux.

POUR : 8 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL)

CONTRE : 6 (B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX – P. MOISSON – G. MOUTARD-MARTIN – J.M. PEETERS)

ABSTENTIONS : 1 (S. DURVILLE)

Ligne de trésorerie

Les subventions ne seront pas versées avant la fin des travaux et les factures seront payées avant, nous avons donc besoin d'une trésorerie importante. Avantages : déblocage que ce dont on a besoin, on peut rembourser une partie dès qu'une subvention est versée, les intérêts ne sont dus que lorsque que la ligne est consolidée.

Montant : 380.000 €

Durée : 12 mois

Commission d'engagement : 0,25% soit 950 € à la mise en place de la ligne

Taux : 2,044%

POUR : 10 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL – J.M. PEETERS – S. DURVILLE)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX – P. MOISSON – G. MOUTARD-MARTIN)

Emprunt

Emprunt : 200.000 € - Taux : 3,4% (peut-être même inférieur)

G. MOUTARD-MARTIN : pas d'assurance à rajouter sur le taux ? Réponse : non.

M. le Maire propose de prendre une délibération de principe pour un emprunt de 200.000 € au taux maximum de 3,4%.

POUR : 10 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL – J.M. PEETERS – S. DURVILLE)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX – P. MOISSON – G. MOUTARD-MARTIN)

Budget annexe de l'eau

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| | Prévisions 2014 | | Prévisions 2014 |
| Amortissement des réseaux: | 5 948,00 € | Reprise résultat CA 2013 | 2 839,33 € |
| Intérêts des prêts | - € | Produit eau | 36 000,00 € |
| Reversement commune | 10 000,00 € | Produit taxes | 17 300,00 € |
| Charges générales | 44 324,33 € | Produit travaux / compteurs | 3 300,00 € |
| Charges exceptionnelles | 10 000,00 € | Redevance assainissement | 21 000,00 € |
| Virement à l'investissement | - € | Produits divers | - € |
| Revers Redev Pollution | 9 500,00 € | Amortiss. subv. d'invest. | 333,00 € |
| Non-valeur | 1 000,00 € | | |
| TOTAL | 80 772,33 € | TOTAL | 80 772,33 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------|---|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| | <i>Restes à réaliser</i> | Prévisions 2014 | Prévisions 2014 |
| Remboursement prêts | | - € | Reprise résultat CA 2013 13 903,41 € |
| Amortiss. subv. d'invest. | | 333,00 € | Amortissement des réseaux 5 948,00 € |
| Sécurisation des captages | | 9 815,00 € | Virement du fonctionnement - € |
| Modernisation des réseaux | | 7 703,41 € | FCTVA 2014 (dép. 2013) 3 800,00 € |
| Traitement de l'eau | 5 800,00 € | | |
| TOTAL | | 23 651,41 € | TOTAL 23 651,41 € |

P. TOIRE : l'augmentation du prix de l'eau qui nous a été imposée par le CG pour continuer à être éligible aux financements a entraîné une baisse des consommations et donc une diminution des recettes. Des contrôles périodiques supplémentaires de l'eau potable nous ont été imposés. Ces nouvelles contraintes auront des répercussions sur la gestion des employés communaux. De nouvelles vannes devront être installées au château d'eau de Niervèze.

P. Viaud précise qu'une quantification rigoureuse du travail des employés communaux sur les réseaux d'eaux sera nécessaire s'il y a un jour transfert de charges à la Communauté de communes.

POUR : 13 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL – J.M. PEETERS – S. DURVILLE - B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (G. MOUTARD-MARTIN - P. MOISSON)

Budget annexe de l'assainissement

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| | Prévisions 2014 | | Prévisions 2014 |
| Amortissement du réseau | 25 258,00 € | Reprise résultat CA 2013 | - € |
| Intérêts des prêts | 15 850,00 € | Produits redevance | 24 900,00 € |
| Charges générales | 12 904,00 € | Subvention commune | 23 000,00 € |
| Charges exceptionnelles | - € | Divers (Agence de bassin...) | 3 200,00 € |
| Virement à l'investissement | - € | Amortiss. subv. d'invest. | 6 412,00 € |
| Revers redev modern. rés. | 3 500,00 € | | |
| Dépenses imprévues | - € | | |
| TOTAL | 57 512,00 € | TOTAL | 57 512,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Restes à réaliser | Prévisions 2014 | Restes à réaliser | Prévisions 2014 |
| Remboursement prêts | 19 600,00 € | Amortissement réseau | 25 258,00 € |
| Amortiss. Subv. d'invest. | 6 412,00 € | Reprise résultat CA 2013 | 29 408,64 € |
| | | Virement du fonctionnement | - € |
| | | Emprunt | 12 139,68 € |
| | | FCTVA 2014 (dép. 2013) | 4 100,00 € |
| | | Excédent de fonctionn. capitalisé (1068) | 2 703,53 € |
| Assainiss Le Vialard | 79 598,32 € | DETR (20%) | 17 352,00 € |
| | 2 703,53 € | Conseil Général (20%) | 17 352,00 € |
| TOTAL | 108 313,85 € | TOTAL | 108 313,85 € |

Plusieurs soucis en 2013 sur la station d'épuration : génie civil et pompe immergée. A prévoir : traitement des boues dont le volume est assez important (120-150 m³ de boues diluées). L'étude pour le plan d'épandage avait sélectionné trois terrains, le seul restant est celui de Michel LAUZET mais pendant 3 ans il n'est pas possible de renouveler l'épandage. Une demande de prise en charge des boues a été faite à Vic sur Cère. Le chiffrage précis et l'autorisation officielle n'ont pas encore été donnés. Pierre Toire précise cependant qu'à raison de 9 m³ par voyage (réalisé en interne); le coût du transport demeurera important.

Assainissement du Vialard : les travaux ont été moins chers que prévus. La découverte du passage sous la RN 122 et la possibilité de profiter des travaux d'enfouissement du réseau ERDF (qui a permis de ne payer que la sur-largeur des tranchées) ont permis de réaliser des économies.

L'emprunt qui permet d'équilibrer le budget ne sera pas contracté. Cette somme est couverte par la FCTVA que l'on récupèrera.

POUR : 13 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL – J.M. PEETERS – S. DURVILLE - B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (G. MOUTARD-MARTIN - P. MOISSON)

Budget annexe lotissement « Les Cazeaux »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| | Prévisions 2014 | | Prévisions 2014 |
| Etudes et prestations de service | 25 000,00 € | Ventes de terrains aménagés | 0,00 € |
| Travaux de viabilisation | 132 000,00 € | | |
| Publicités, publications... | 9 500,00 € | | |
| Opérations d'ordre | | | |
| Sortie de stocks | | Constitution de stocks | 166 500,00 € |
| TOTAL | 166 500,00 € | TOTAL | 166 500,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|-------------------|-----------------|--|-------------------|-----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Restes à réaliser | Prévisions 2014 | | Restes à réaliser | Prévisions 2014 |
| Déficit antérieur reporté | | 52 298,36 € | Emprunt | | 218 798,36 € |
| Opérations d'ordre | | | | | |
| Opération d'ordre de section à section | | 166 500,00 € | Opération d'ordre de section à section | | |
| TOTAL | | | TOTAL | | |
| 218 798,36 € | | | 218 798,36 € | | |

Le trésorier de Vic sur Cère : opération neutre en théorie si la vente est faite avec un prix de vente adapté

Plus tôt les lots pourront être commercialisés, plus tôt la commune pourra rentrer dans ses frais.

S.DURVILLE demande quand se ferait la commercialisation ?

P.TOIRE : l'enfouissement de la ligne ERDF a été différé.

M. le Maire : une étude sur l'eau pour le lotissement sera peut-être obligatoire.

S.DURVILLE : y'aura-t-il des conditions pour construire ?

M. le Maire : oui, comme dans tous les lotissements, il y aura un cahier des charges à suivre (règlement)

POUR : 8 (J.P. FEL – E. TOIRE – P. VIAUD – P. MOURGUES – A. DARDON – G. VERNEYRE – B. BOUTET – J.F. RISPAL)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7 (G. MOUTARD-MARTIN - P. MOISSON - J.M. PEETERS – S. DURVILLE - B. DAVID – A. GENZEL – N. LACROIX)

4. Commission d'appel d'offres

Lors du dernier conseil municipal, une erreur a été faite dans le calcul du nombre de membres de chaque liste pour la constitution de la commission d'appel d'offre. M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'excuser pour cette erreur.

Ainsi les changements suivants doivent être effectués :

Un poste en moins pour la liste de P. Moisson

Un poste supplémentaire pour la liste de M. le Maire.

Nouvelle composition :

- o Membres titulaires : Pierre MOISSON, Pierre TOIRE, Patrick VIAUD
- o Membres suppléants : Bruno BOUTET, Nicolas LACROIX, Philippe MOURGUES

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un total de 24 de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, M. le Maire propose au vote une liste de 11 délégations sur les 24 possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. de procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, prévus au budget communal et destinés au financement des investissements, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
11. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. Coupes affouagères : recensement des besoins et désignation des garants

Parole à Guillaume VERNEYRE.

Comme tous les ans, un recensement des besoins doit être fait. 6 sections sont gérées par l'ONF :

| Forêts | Garants | Quantités |
|---------------|-------------------------|--------------------|
| Lasmolineries | Michel VERNEYRE | 80 m ³ |
| | Raymond VERNEYRE | |
| | Thierry DELRIEU | |
| Lafon | Maurice DEGOUL | 150 m ³ |
| | Didier LAUZET | |
| | Pierre PERET | |
| Lagoutte | Michel LAUZET | 70 m ³ |
| | Patrick VIAUD | |
| | Denis SOUQUIERES | |
| Sailhes | Serge MENINI | 0 m ³ |
| | Jean-Louis CIPIERE | |
| | Christian MAURY | |
| Niervèze | Guillaume LAYBROS | 0 m ³ |
| | Roger FOUSSAT | |
| | Bastien KRZYZANOWSKI | |
| Vaurs | Pas de besoins exprimés | |

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. Modification des statuts de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a un certain nombre de compétences fixées par ses statuts. Une de ses compétences porte sur la santé. La commune de Vic-sur-Cère avait demandé que la Maison Médicale de Vic/Cère soit exclue de cette dernière.

La demande de modification des statuts porte sur la suppression de cette exclusion afin que la Maison Médicale de Vic soit dans la compétence de la Communauté de Communes.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. Questions et informations diverses

- Communication de données :** M. le Maire informe le Conseil, de la réception d'un courrier recommandé de M. P. MOISSON concernant la mise à disposition des données comptables de la commune. Il en donne lecture. Cette lettre exprimait notamment le caractère urgent de la demande. Pour M. le Maire, l'urgence était de boucler les budgets communaux avant le 30 avril. Tous les membres de la commission accèdent pendant la tenue de cette commission aux données détaillées. Il précise que la première demande qui a été formulée en commission avait pour objectif d'établir le cout des employés communaux. Ce que G. MOUTARD-MARTIN conteste. Celui-ci précise que l'utilisation des données salariales avait pour but de calculer le coût journalier d'un employé municipal à fin de refacturation quand un de ceux-ci est utilisé par un particulier. M. le Maire précise que si un outil (informatique) doit être mis en place pour améliorer la gestion communale, c'est à la commission de décider et de travailler sur cet outil. M. le Maire rappelle qu'il existe des règles d'éthique. Certaines lignes comptables sont nominatives (salaires, aides perçues,...). Les personnes concernées doivent être informées de cette démarche. M le Maire estime donc qu'il est très important que la mise à disposition libre des données soit consignée au compte-rendu de la séance. La loi lui impose de le faire mais il sera très attentif à l'usage qui sera fait de ces données.

P. MOISSON répond que lui et les membres de sa liste ont aussi une éthique. N. Lacroix précise que les détails ont été vus et ce n'est pas pour autant que les gens ont été prévenus. N. Lacroix regrette fortement ce qu'il interprète comme un manque de confiance de la part de la liste adverse. Des électeurs ont voté pour eux. Ils leur ont donc témoigné leur confiance. Leur demande ne cherchait pas à remettre en question les salaires mais à faire des économies. Il précise avoir voté contre le budget parce qu'il pense qu'il est possible de faire des économies ailleurs que sur les salaires. La demande a été faite dans ce sens.

P. MOURGUES : regrette fortement, comme il l'avait déjà dit en commission, que tous les membres de la commission finance n'aient pas pu fonctionner ensemble. Il estime qu'il n'y a pas de travail en commun si les données sont travaillées à l'extérieur de la commission.

G. MOUTARD-MARTIN rappelle que la demande a été formulée à la fin de la 1^{ère} commission et qu'au début de la 2^{ème} les données demandées n'avaient toujours pas été fournies.

M. le Maire rappelle l'importance de travailler ensemble en commission pour ne pas faire d'erreur, citant notamment l'erreur de calcul faite par G Moutard Martin concernant la prime des adjoints.

G. MOUTARD-MARTIN souligne le fait que chacun essaie d'avancer. L'erreur est partout. Il cite l'erreur faite dans la répartition des membres de la commission d'appel d'offre.

P. VIAUD rappelle que les budgets sont des prévisions et que si on peut dépenser moins dans l'année, on le fera.

- Camping de la Bédisse :** plus de 6000 € restent à payer par les gérants du Camping. M. le Maire regrette que d'un côté on essaie de travailler sur le budget pour faire des économies

alors que d'un autre côté des factures restent impayées. Actuellement, les Thiézacois payent l'électricité du camping. Il rappelle aussi que le contrat EDF "collectivité" a été résilié à la demande des gérants et sans information de la part d'EDF. Il n'y a pas eu de la part de la commune d'erreur de facturation mais simplement une régularisation suite à la résiliation du contrat. Pierre Toire précise que tout cela aurait été différent si la commune avait été informée du changement de contrat. Il y aurait eu, à ce moment là, un relevé définitif de consommation.

S. DURVILLE : se demande comment en est-on arrivé à une pareille somme ?

M. le Maire rappelle l'historique de la situation : le compteur servait à relever la consommation du camping et des vestiaires du foot. Celui-ci était au nom de la commune ce qui permettait de bénéficier d'un tarif "collectivité" plus avantageux. Au début, il était convenu de conserver ce contrat afin de faire bénéficier les gérants d'un tarif plus intéressant et d'installer un compteur divisionnaire. Il y avait ensuite répartition des charges (et non revente d'électricité comme cela a été dit).

La consommation englobe celle de 3 HLL qui fonctionnent notamment l'hiver, de 2 blocs sanitaires et d'un appartement mal isolé. De plus, l'hiver 2013 a été rigoureux. Rapporté à ce que paye une famille, ce montant n'est pas invraisemblable.

M. le Maire accorde la parole à Michel NOEL, ancien conseiller municipal, présent dans le public. Celui-ci rappelle que pour la consommation d'eau il n'y a pas de compteur et qu'aucune facturation n'est faite durant les 3 premières années (inscrit dans le bail).

M. le Maire précise que les dispositions légales de recouvrement sont été mises en œuvre par le trésorier de Vic sur Cère

Pierre Toire regrette vivement que, lors de la campagne électorale, certains candidats aient cautionné le fait que la commune « volait » les gérants du camping.

- Ramassage des déchets verts : Pierre Toire précise qu'il s'agit d'un service qui existe depuis plusieurs années mais qui est couteux en temps pour les agents et en utilisation de véhicule. Une réflexion va être menée sur son organisation. Cette réflexion pourrait aboutir à un ramassage à la carte avec des trajets optimisés. Ce service pourrait être réservé aux personnes qui sont dans l'impossibilité d'aller à Vic sur Cère. Pierre Toire accompagnera les agents communaux lors de leur prochaine tournée.
- Organisation mise en place avec les services techniques : elle a été vue en commission, avec le M. le Maire, les adjoints et les intéressés. Pierre Toire estime que les conditions nécessaires pour que les services techniques fonctionnent correctement sont aujourd'hui rassemblées.
- Journée des sentiers et de l'environnement le 14 juin 2014 : M. le Maire souhaiterait que cela touche plus de monde. Il estime que chaque habitant peut participer, même modestement, près de chez lui et même si ses moyens techniques sont limités, à cette journée.

P. Viaud rappelle qu'il s'agit d'une belle journée de cohésion et de solidarité mais que celle-ci mérite peut-être une autre organisation pour être plus efficace. Qu'il faut y ajouter les dimensions environnement et amélioration du cadre de vie. Il fait appel aux bonnes volontés. Certains chemins ne seront pas fait car ils ne sont plus de la compétence de la commune mais de celle de la Communauté de Communes.

Il y a aussi ce jour là, la Fête du Pain à Niervèze et les Etoiles du Sport à Vic/Cère, mais impossibilité de caler une autre date.

- Concours de maisons fleuries : Le but est de rendre le village plus attractif. Financièrement, il est impossible de fleurir toute la commune. P. Viaud annonce qu'il a rédigé un projet de règlement simple servant à cadrer un peu le concours et lancer l'opération. La commission tourisme et la commission environnement seront chargées de l'organisation. Il y aura une participation symbolique de la commune pour les gagnants. Ce concours aura lieu sur inscription avec probablement remise des prix à la fête de Thiézac. Il s'agira d'un concours raisonnable et modeste ayant pour but de rendre le village accueillant.
- Prestation Tractopelle : mise à disposition pour les habitants de Thiézac du tractopelle (+ conducteur) de la commune = 81€/h (2 h maximum). Il est impératif de ne pas être en

compétition avec les entreprises privées, et de ne pas bloquer les employés communaux (priorité donnée aux travaux communaux). Il est également nécessaire d'optimiser les trajets. Réflexion en cours : ces travaux pourraient être exécutés en dehors des heures de travail donc en heures supplémentaires. N. Lacroix estime qu'il faut rechercher l'autofinancement dans ce cas.

- TIG : un employé pendant 2 semaines à compter du 5 mai.
- FNACA : invitation pour la journée de commémoration du 8 mai 2014.
- Fête des Tripoux : 17 & 18 mai 2014. Fait partie des quelques fêtes financées par l'intercommunalité. Exemple de l'importance et de la reconnaissance grandissante de la fête : une conférence de presse a été donnée dans le salon Roger Besse du Conseil Général du Cantal
- B. David souhaiterait que la Commission travaux se réunisse plus souvent ? M. le Maire précise que pour l'instant on a travaillé dans l'urgence. B. David estime que beaucoup de travaux sont à faire mais que rien n'est fait. Il cite ainsi la situation du château d'eau d'Antérieux dont le trop plein ne fonctionnerait pas selon lui. Il regrette que personne n'y soit encore allé. Pierre Toire précise que beaucoup d'urgences sont à traiter et qu'il est nécessaire de s'impliquer réellement dans les commissions. P. Toire fait remarquer que celui-ci ne participe pas beaucoup aux réunions de chantier pour l'école. B. David estime que ne connaissant rien au sujet, il n'est pas nécessaire d'y aller. Il estime aussi ne pas avoir été mis au courant de ces réunions. Pierre Toire pense au contraire que c'est en y allant qu'il apprendra. M. le Maire précise que l'annonce d'une réunion hebdomadaire de chantier a été faite dès la 1ère commission travaux. M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de travailler ensemble. B. David souhaiterait avoir plus d'informations sur les travaux quotidiens et souhaiterait participer à la gestion quotidienne des employés, regrettant qu'il n'y ait qu'une seule personne pour gérer les employés. P. Toire ne souhaite pas qu'il y ait plusieurs chefs pour gérer 4 employés. Il faut faire des réunions quand cela est nécessaire, trop de réunions ne fait pas avancer le travail.

Questions du public

- M. TEISSEBRE : est-il possible de régler la vitesse de la zone artisanale et de mettre un panneau "Stop" à la sortie des habitations. Il souhaiterait aussi que l'on interdise de brûler les déchets de chantier à proximité de chez lui. P. Viaud rappelle que la vitesse dans la zone artisanale est déjà limitée à 50 km/h. M. le Maire rappelle qu'il est effectivement interdit de brûler les déchets mais qu'il ne voit pas d'inconvénient à rappeler la réglementation.
- M. Berton : est-il possible de remettre les emplacements handicapés le long de la route départementale (RD) dans le centre bourg ? Depuis la dernière réfection de la voirie, ces emplacements ont disparu. M. le Maire répond qu'il fera la demande au CG15 qui a en charge la RD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00